

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-071 – CHEMINS RURAUX – VENTE de PORTIONS de CHEMINS RURAUX au lieu-dit "Maine de Castang" après AVIS de SERVICE des DOMAINES dans le CADRE du PROJET de CONSTRUCTION d'un SECOND PARC PHOTOVOLTAÏQUE sur la COMMUNE DELEGUEE de EYLIAC

Nombre de Conseillers

- En exercice : 29,
- Présents : 22,
- Votants : 27.

L'an deux mil vingt-trois, le 14 novembre le Conseil Municipal de la Commune de BASSILLAC & AUBEROCHE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bassillac, sous la présidence de Michel BEYLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :  
07 novembre 2023

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de :

BEYLOT Michel, LUMELLO Cécile, BOUCHER Jean-Michel, LAROUMAGNE Michel, PROUILLAC Céline, BAGARD Jean-Philippe, LAPORTE Anastasia, BARDE Dominique, GANDOLFO Vincent, MAGNOL Martine, CHOULY Karine, SUDREAU Jean-Louis, PIERRE Christelle, LAMIT Patrick, REMERAND Valérie, CASTANIÉ Émilie, LACOUR-COULON Stéphane, CHABROL Philippe, ARNAUD Florence, COUSTILLAS Gérard, VILLATE Morgan, BRUNI Hugo.

Absents ayant donné procuration : DESMOND Isabelle à PROUILLAC Céline,  
ZERBIB Fabien à COUDERC Christelle,  
DAVID Philippe à LAROUMAGNE Michel,  
MOTTIER Stéphane à CASTANIE Émilie,  
GOINEAU Christelle à ARNAUD Florence.

Absents excusés : SOLE Amandine, WARET Isabelle

Absents :

Secrétaire de séance : CHOULY Karine

**Délibération n° 2023-071 – CHEMINS RURAUX – VENTE de PORTIONS de CHEMINS RURAUX au lieu-dit "Maine de Castang" après AVIS de SERVICE des DOMAINES dans le CADRE du PROJET de CONSTRUCTION d'un SECOND PARC PHOTOVOLTAÏQUE sur la COMMUNE DELEGUEE de EYLIAC**

Par délibération n° 2021/065 en date du 10/11/2021, le conseil municipal de BASSILLAC & AUBEROCHE décidait de soumettre à une enquête publique la demande de la société BayWa r.e souhaitant acquérir les portions de chemins ruraux traversant la future emprise d'un projet de construction d'un second parc photovoltaïque au lieu-dit "Maine de Castang" sur la commune déléguée d'Eyliac.

L'enquête publique s'est déroulée du 04 au 18 septembre 2023.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet, **sous réserve** de vérification de l'extrait de plan cadastral établi par le géomètre expert qui énonce une assiette cumulée pour ces quatre portions de chemins ruraux à aliéner de **34a 27ca**, alors que l'addition des superficies de ces deux blocs de deux sections de chemins ruraux s'établit à : 8a 27ca + 26a 13ca = **34a 40ca**.

Par attestation en date du 09 octobre 2023, M. Bruno KERSUAL, géomètre expert, en charge du document d'arpentage établi le 28 juin 2023 (dossier 2306-38) a confirmé que la contenance des portions de chemins ruraux à aliéner représente un total de 34a 40ca.

Vu la délibération en date du 14 novembre 2023 n° 2023-070 approuvant les conclusions du commissaire enquêteur.

**AR Prefecture**

024-200065159-20231114-DELIB\_2023\_071B-DE  
Reçu le 17/11/2023

Vu l'avis du service des domaines en date du 11 août 2023 n° 2023-24026-55586 fixant la valeur vénale à 1,29 € / m<sup>2</sup> en zone Npv.

Vu la clé de répartition des charges liées à la procédure d'enquête publique,

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal, par vote à scrutin public, à l'unanimité, décide :

- de céder à la SCEA les vergers du Maine les portions de chemins ruraux soumis à l'enquête publique pour la somme de 5.852 €,
- de mettre à charge de l'acquéreur les frais notariés,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Pour copie conforme,  
Bassillac & Auberoche, le 14 novembre 2023

Le Maire

Michel BEYLOT

